

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michèle **BRICHEZ**, Maire.

**Présidente** : Mme Michèle **BRICHEZ**, Maire

**Étaient présents** : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - M. Maurice **DEFROCOURT** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** - M. Yoann **FRIN** – M. Ludovic **NIESTRATA** - Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

**Absentes excusées** : Mme Marina **DELHUMEAU** - Mme Sabrina **GOBERVILLE**

**Secrétaire de séance** : M. Michel **GAUTIER**

1/ Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la liste est présentée ci-dessous :

▪ Décision n° 01/2022 du 11/02/2022 autorisant la signature d'un contrat d'assurance des agents communaux avec SMACL ASSURANCES 141 Avenue Salvador-Allende CS 20000 NIORT CEDEX 9 (79031) suivant l'offre ALEASSUR Prestations statutaires. Le taux de cotisation est de 7,08 % pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et de 1,50 % pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC.

▪ Décision n° 02/2022 du 16/02/2022 faisant appel aux POMPES FUNEBRES CRUEL DE BERTHECOURT, 820 rue de Beauvais à BERTHECOURT (60370), pour la fourniture de 12 cases de columbarium en granit du Tarn, de dimensions extérieures 50 x 50 identiques à celles existantes. La dépense s'élève à 5 740,00 € HT, soit 6 888,00 € TTC.

2/ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan de formation des élus 2021 et se prononce favorablement sur les perspectives de formation pour l'année 2022.

3/ Appelé à se prononcer sur les différentes demandes de subventions pour 2022, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

	Montant	Vote
Groupement des Anciens Combattants de Bury et Environs	150,00 €	13 voix
Union nationale des Combattants	150,00 €	13 voix
CLUB Libère tes baskets	100,00 €	13 voix
ALO (Association des Loisirs de l'Oise)	2 000,00 €	11 voix (Mme <b>DRICI</b> et Mme <b>HENSER-MARTIN</b> , intéressées à l'affaire, étant sorties avant la présentation du dossier et n'ayant donc pas participé au vote)
CCAS de Hondainville	4 680,00	13 voix

4/ Vu l'avis du Comité technique en date du 22 février 2022, l'Assemblée décide d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir :
  - Le lundi de la Pentecôte

La modalité ainsi proposée sera applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

5/ Avis favorable est émis au paiement, à la Commune de LIANCOURT, de la somme de 821,00 €, à titre de remboursement des frais de scolarité du jeune Lucas **FOUQUY**, domicilié à HONDAINVILLE mais scolarisé à LIANCOURT, pour l'année scolaire 2020 – 2021.

6/ Madame le Maire est autorisée à signer, avec la Communauté de Communes THELLOISE, la convention de remboursement, par la Communauté de Communes, de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public de la zone d'activités La Croix Blanche.

7/ Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de transport afférents à la sortie de fin d'année, organisée par l'École, le 28 juin prochain, au Parc du Marquenterre. A ce titre, une subvention de 1 870,00 € sera versée à la Coopérative Scolaire.

## **DIVERS - INFORMATIONS**

- Un rallye de régularité Paris-La Baule, organisé par l'ASA TOUR AUTO, dit « 21<sup>ème</sup> rallye des princesses Richard Mille », aura lieu du 14 au 19 mai 2022. Le dimanche 15 mai, il traversera Les Butteaux, dans la matinée.
- Les ateliers communaux sont dotés d'un nouveau tracteur d'une valeur de 21 000 € HT. Le chargeur frontal sera livré ultérieurement.
- La signature de l'acte en la forme administrative, concernant la vente à la Commune de 3 parcelles par les Cts BAUGEY, est prévue le 21 mars prochain.
- Jusqu'au 07 mai 2022, des travaux de restructuration du réseau HTA et BT sont prévus pour enfouir la ligne aérienne, route d'Angy. Sur la commune, seul le tronçon à la jonction de la RD 55 et de la RD 12 est impacté.
- RTE (Réseau Transport Electricité) a engagé des travaux de dépose de lignes aériennes relative à la liaison Patis Rantigny St Sépulcre. Ce chantier consiste en l'enlèvement de 104 poteaux béton et 14 pylônes. Ces travaux, qui ont débuté en décembre 2021 se poursuivront jusqu'au mois d'avril 2022. Les communes traversées sont Allonne, Warluis, Abbecourt, Bailleul sur Thérain, Villers -St Sépulcre, Hermes, Saint - Félix, Hondainville, Angy, Ansacq, Cambronne les Clermont, Rantigny.
- A la récréation, un élève a lancé un caillou sur une vitre de l'abri-bus qui s'est brisée. Un devis, d'un montant de 1 454,94 €, a été établi. L'assurance de l'enfant n'a pas encore donné réponse sur la prise en charge.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au remplacement des 3 autres vitres afin de rénover entièrement l'abri-bus. Un devis de 2 283,29 € TTC a été établi. Cette dépense sera prévue au Budget Primitif qui sera voté en avril.
- Les pénalités prévues par la délibération n° 27/2021 du 10 septembre 2021 ont été appliquées à l'encontre de 2 contrevenants qui ont déposé des objets divers sur le site du point verres, rue de Beauvais. La présence de déjections canines devant la Mairie a également été constatée le 17 mars au soir. Un avertissement sera donné au propriétaire de l'animal.
- Accord est donné à la demande d'une administrée qui souhaiterait organiser une brève cérémonie à la roseraie à l'occasion de son anniversaire de mariage.
- Mme Sophie **VERDIER**, éducatrice, est autorisée à utiliser la salle annexe de la Mairie, le mardi, de 11 H à 12 H 15, pour accompagner une élève de l'école.
- La subvention sollicitée au titre de la DETR pour la réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire est accordée. Elle s'élève à 7 831,12 € pour une dépense estimée à 17 798 € HT.
- Les disponibilités de chaque membre du Conseil Municipal sont recensées afin d'organiser la tenue du bureau de vote lors des 2 scrutins de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.
- M. **DEFROCOURT** précise que la camionnette blanche, souvent visible au-dessus du hameau des Butteaux, appartient au nouveau garde- chasse qui vient ramasser des pièges.
- Mme **DRICI** annonce qu'une chasse aux œufs pour les enfants sera organisée le 09 avril après-midi. D'autres activités sont également prévues. Une journée pêche est projetée en mai.
- M. **HUGUET** déclare avoir contacté la directrice de l'école pour la décoration des boîtes à livres par les enfants de l'école.

**Fait à HONDAINVILLE, le 19 mars 2022**

**Le Maire,  
Michèle BRICHEZ**